NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

85 N° 2 1963

Hérésie et Providence selon Salvien

Paul LEBEAU (s.j.)

p. 160 - 175

https://www.nrt.be/en/articles/heresie-et-providence-selon-salvien-1698

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Hérésie et Providence selon Salvien *

En faisant l'inventaire des données patristiques relatives au problème de la tolérance, le P. Joseph Lecler remarque, fort justement, que « l'on n'était guère porté, en ce temps, à accorder aux hérétiques... le bénéfice de la bonne foi [1] ». Il n'en souligne que davantage l'intérêt que présente, à cet égard, un passage du *De gubernatione Dei*, de Salvien, « véritable exhortation, écrit-il, à la tolérance fondée sur l'argument de la bonne foi et de la bonne conscience [2] ».

Ces pages voudraient contribuer à éclairer la portée de ce texte assurément remarquable, en le situant par rapport à l'idée maîtresse du traité où il s'insère.

Mais il convient d'abord d'en citer ici l'essentiel :

> « (Les Barbares ariens) sont hérétiques, il est vrai, mais c'est par ignorance. Enfin, à notre point de vue, ils sont hérétiques, mais non au leur : car ils se considèrent eux-mêmes comme catholiques, au point de nous appliquer à nous l'infamante qualification d'hérétiques... La vérité est chez nous ils tiennent pour assuré qu'elle est chez eux. L'honneur de Dieu est chez nous, mais ils estiment que c'est leur croyance qui rend honneur à la Divinité. Ils ne rendent pas à Dieu les devoirs qu'il attend, mais c'est là, à nous l'infamante qualification d'hérétiques... La vérité est chez nous, mais errent de bonne foi, non par haine mais par amour de Dieu, puisqu'ils croient qu'ils aiment et honorent ainsi le Seigneur. Bien qu'ils n'aient pas une foi orthodoxe, ils estiment néanmoins que c'est là le parfait amour de Dieu. Comment seront-ils punis au jour du Jugement pour ces opinions erronées? Nul ne peut le savoir, si ce n'est le Juge. Et si, en attendant, Dieu se montre patient à leur égard, c'est, ce me semble, parce qu'il se rend compte que, si leur foi n'est pas orthodoxe, ils errent par attachement à ce qui leur paraît conforme à la piété; d'autant plus qu'il sait qu'ils agissent effectivement en conformité avec ces opinions dont ils ignorent la fausseté, tandis que les nôtres négligent les enseignements de leur foi. S'ils sont en défaut, c'est donc par la faute de ceux qui les ont instruits; les nôtres, par contre, sous l'influence de leur propre malice. Ils agissent par ignorance; les nôtres, sciemment. Ils font ce qui leur paraît conforme à la rectitude morale; les nôtres, ce dont ils connaissent la perversité. C'est donc en toute justice que Dieu manifeste de la patience à leur égard, tandis qu'il s'applique à nous châtier » *(Gub.*, V, 2, 9-11).

Il est certes peu de textes patristiques qui manifestent une telle atten-

---

* Salvien, né vers 400 dans la région de Trèves, où il reçut une formation de rhéteur, s'expatria peu après 420, sans doute à la suite du sac de cette ville par les Barbares. Il gagna la Provence où, de commun accord, sa femme et lui embrassèrent la vie ascétique. Après un séjour au monastère de Lérins, il devint prêtre de l'Eglise de Marseille, où il mourut peu après 480.

1. *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, t. 1, p. 81.
2. *Ibid.*, p. 82.

tion à l'aspect subjectif de l'adhésion à la foi. Sans minimiser pour autant la rectitude objective de la croyance — sur ce point, déclare-t-il sans ambages, les Romains catholiques jouissent, sur les Barbares païens ou hérétiques, d'une incomparable supériorité [3] — Salvien souligne vigoureusement la valeur religieuse de la bonne foi, surtout si elle est assez sincère pour se traduire dans les faits. Selon lui, l'*error opinionis* se trouve moins exposée aux rigueurs du jugement divin que les effets d'une volonté éclairée et perverse, *studium malae voluntatis* [4].

Il en trouve d'ailleurs dans l'Ecriture maintes confirmations. Ainsi, Luc 12, 47-48, qu'il cite librement : « Le serviteur qui ignore la volonté de son maître, et ne la fait pas, recevra un petit nombre de coups ; quant à celui qui la connaît et ne la fait pas, il en recevra un grand nombre ». Il invoque dans le même sens, au prix d'une transposition aussi originale que discutable, les célèbres formules de l'*Epître aux Romains* au sujet des rapports de la Loi et du péché. Cette « Loi », qu'il identifie sans sourciller avec la « loi du Christ » dont parle l'Apôtre en 1 Cor, 9, 21, elle accuse, dit-il, les catholiques dont la conduite s'en écarte, mais elle ne saurait condamner ceux qui la violent sans en connaître l'existence. En effet : *ubi non est lex, nec praevaricatio,* affirme l'Apôtre (Rom. 4, 15) ; ce que Salvien paraphrase en ces termes : *nullus potest eius rei praevaricator esse, quam nescit* [5].

S'il est valable dans le cas des hérétiques, ce principe s'applique, *a fortiori,* aux païens sincères. En fait, c'est d'abord en faveur des Barbares païens que Salvien invoque l'excuse d'une ignorance non-coupable : *nihil enim contemptu agunt caelestium praeceptorum, praeceptum domini nescientes, quia non facit aliquid contra legem legis ignarus* [6].

Le cas des hérétiques se présente alors sous forme d'objection : si l'on peut admettre que les païens soient excusables, à ce titre, de ne pas observer les prescriptions de la loi divine, on ne saurait accorder aux Ariens le bénéfice d'une conscience mal éclairée. Cette loi, les hérétiques la connaissent : « ils lisent les mêmes livres que nous, ils ont chez eux les mêmes prophètes, les mêmes apôtres, les mêmes évangélistes... » [7]

---

3. IV, 13, 61 (nos références renvoient à la numérotation de l'éd. P a u l y, du *CSEL* de Vienne, et mentionnent successivement le livre, le chapitre et le paragraphe).

4. VI, 2, 9 : « non errore opinionis ad malum ducimur, sed studio malae voluntatis adnitimur ut semper peiores esse uideamur ».

5. IV, 16, 79. Les textes pauliniens allégués par Salvien dans ce passage, IV, 16, 78-80 : Rm 3, 19 ; 4, 15 ; 2, 23 ; 1 Co 9, 21 ; 1 Co 10, 31, et dans un développement parallèle, IV, 18, 94-95 : Rm 2, 25 et 26 : 7, 7 ; 4, 15, ne semblent plus avoir joué un rôle après lui dans les discussions relatives à la tolérance. Ils sont absents de la table scripturaire dressée par le P. L e c l e r à la fin du t. II de son ouvrage, et on se l'explique assez aisément.

6. IV, 14, 70. Cfr IV, 18, 95 : « ...Si non praeuaricantur a lege quam non habent, ergo nec contemnunt legis scita quae non habent, quia nemo, ut dixi, potest despicere quod nescit ».

7. V, 2, 5.

Cette identité n'est qu'apparente, répond Salvien : en fait, les Ecritures dont ils disposent ont été défigurées et mutilées par des docteurs mal intentionnés. Et il explicite cette idée en des formules où s'exprime un sens catholique très sûr :

> « Comment auraient-elles gardé leur pureté, ayant perdu leur plénitude ? Elles cessent d'être vraiment pareilles à elles-mêmes, dès qu'elles ne sont plus vivifiées par les saints Mystères. Nous seuls possédons les saintes Ecritures dans leur plénitude, dans leur pureté, dans leur intégrité : car c'est à leur source que nous allons nous en abreuver ou, du moins, nous jouissons, grâce au ministère d'une fidèle transmission, de ce qu'on a puisé pour nous à cette source pure. Nous seuls les lisons comme il faut[8]. »

Et si, chez certains hérétiques, les Livres Saints n'ont pas subi les outrages des falsificateurs, leur message n'en est pas moins faussé par une transmission tendancieuse. Car, à ces Barbares sans instruction, l'Ecriture n'est accessible qu'à travers l'enseignement oral de leurs docteurs. Ils prennent cet enseignement pour la loi de Dieu ; et c'est là, précisément, ce qui les innocente[9], et explique que la Providence semble les favoriser, sur le plan temporel, aux dépens des Romains catholiques, dont les écarts de conduite ne peuvent s'autoriser de cette circonstance atténuante. Il convient d'ailleurs de reconnaître que le comportement moral de ces hérétiques l'emporte, à bien des égards, sur celui des Romains pervertis par leur richesse et esclaves de leurs passions. Tout cela compte, aux yeux de Dieu, et Salvien en exprime l'assurance : un jour viendra où les hérétiques accéderont à la vérité totale, vers laquelle les oriente déjà cette longanimité divine : *ut... quandoque haereticis patientia dei faciat plenam fidei noscere ueritatem* (V, 3, 14).

On s'explique aisément que ces textes de Salvien aient pu figurer parmi les autorités patristiques invoquées au cours des controverses modernes sur la tolérance[10]. Il reste — cette rapide revue de textes suffit déjà à l'indiquer — que le problème qui préoccupe Salvien n'est pas proprement celui de la liberté de conscience, tel que l'ont abordé, avant la paix constantinienne, les apologistes du Christianisme et, au cours des siècles suivants, les Pères et les théologiens soucieux, soit de prôner, soit de réprouver l'intervention coërcitive de l'Etat en matière religieuse. Plutôt que d'une « exhortation à la tolérance », ces pages relèvent d'une tentative pour penser théologiquement l'hérésie, ou, plus précisément, pour concilier le phénomène d'une hérésie apparemment triomphante avec certaines requêtes de la foi en la Providence.

8. V, 2, 6.
9. V, 2, 7-8. Suit le passage que nous avons cité en tête de ce travail.
10. Ainsi, par Grotius, *De iure belli et pacis*, l. II, c. 20, § 50, qui cite *Gub.*, V, 2, 9-11, à côté des célèbres réflexions d'Augustin désapprouvant la répression violente du manichéisme (*Contra epistolam Manichaei quam vocant Fundamenti*, 2-3 ; *PL*, 42, 174-175).

Quelles qu'en soient les limites, cette tentative mérite sans doute plus d'intérêt que lui en accordent la plupart des critiques. C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

*
* *

La compréhension dont Salvien fait preuve à l'égard des Barbares païens et hérétiques a souvent été jugée avec sévérité.

« Qu'on n'aille pas découvrir chez le prêtre de Marseille, écrit Dom H. Leclercq [11], une largeur d'esprit, une tolérance, une supériorité quelconque. Ce n'est qu'un caractère aigri et envieux qui, ayant su se ménager une retraite fort agréable, emploie son temps et ses moyens à dénigrer tout ce qui se fait autour de lui »... Et il conclut en le qualifiant, ni plus ni moins, de « défaitiste ». Pour R. Latouche, le *De Gubernatione Dei* « tient du pamphlet (anti-romain) plus que de la parénétique [12] ». « Le contraste entre Romains et Barbares, renchérit F. Lot [13], est d'une fausseté qui touche à l'impudence... Salvien a un tempérament de polémiste, de logicien outrancier », et met son talent de rhéteur « au service d'une thèse puérile ».

A peine moins sévère, P. Courcelle [14] lui attribue de plus ténébreux desseins : « Il est inquiétant de voir un Romain faire, en Provence, un tel panégyrique des Barbares, alors que les Goths portent leur effort contre Arles. Il semble désireux de seconder leur politique. Peut-être a-t-il subi des influences germaniques dans sa jeunesse, puisqu'il est originaire de Germanie romaine. Il ne se contente pas, selon la tradition des *Chants Sibyllins*, de lancer contre Rome des imprécations oratoires ; il participe activement, par sa propagande, à détruire son empire et sa culture ; il prépare les esprits à accepter ou même à appeler de leurs vœux la domination des royaumes germaniques [15] ».

Avec la sérénité du théologien, plus détaché vis-à-vis des valeurs incarnées par la civilisation classique, G. Bardy se prononce dans le même sens : l'œuvre de Salvien, estime-t-il, « marque un tournant dans

---

11. *DACL*, t. X-2, coll. 2229.
12. *Les grandes invasions et la crise de l'Occident au Ve siècle*, Paris, Aubier, 1946, p. 117.
13. *La Gaule*, Paris, A. Fayard, 1947, p. 532.
14. *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris, Hachette, 1948, p. 122 : « Avec un cynisme tranquille, Salvien se félicite que la civilisation romaine ait reculé dans les pays mêmes d'où il est originaire » (suit une citation de *Gub.*, VI, 8, 39). Nous avouons ne pas trouver trace, dans cette page, de cette cynique satisfaction, et n'y voir que le solennel avertissement d'un moraliste anxieux d'être entendu.
15. *Ibid.*, p. 127, et, p. 209 : « Devant les nouveaux succès des Barbares, certains ascètes, comme Salvien, applaudissent à la chute prochaine de l'Empire ». Cfr, dans le même sens, mais en plus passionné, B. Haureau, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 26 (1867), p. 142, qui voit dans le *De Gub.* « une apologie enthousiaste de la barbarie envahissante ».

l'histoire de l'apologétique. Avant lui, Orose s'était efforcé de montrer que le temps présent n'était pas aussi mauvais qu'on le disait et que les Barbares étaient capables de se perfectionner. Tout en réservant à la civilisation romaine son amour et sa confiance, il admettait que l'on pût attendre quelque chose de bon des conquérants. Salvien passe résolument aux Barbares ; il ne veut plus regarder vers le passé mort, et c'est vers l'avenir qu'il regarde [16] ».

En vérité, pour peu qu'on replace dans leur contexte certains passages invoqués par ces auteurs, nous ne voyons pas qu'on puisse prêter à Salvien cette hostilité systématique à l'égard de Rome, ni cette option délibérée en faveur d'un monde nouveau.

Pour ce qui concerne ses sentiments romains, il nous paraît difficile, par exemple, de minimiser la sincérité avec laquelle il évoque les *antiquae Romanorum opes ac dignitates* [17] et les avantages apportés à l'Eglise par l'Empire chrétien [18]. Il va même jusqu'à assimiler l'austérité des anciens Romains à celle des ascètes chrétiens de son époque : *tales ergo tunc veteres Romani erant et sic illi tunc contemnebant diuitias nescientes deum, sicut nunc spernunt sequentes dominum* [19].

Comment, d'autre part, concilier les préventions qu'on lui attribue vis-à-vis de la culture gréco-romaine [20], avec le respect qu'il manifeste, dès les premières pages de son traité, à l'égard des « païens distingués par leur sagesse » — *pagani electi atque sapientes* (I, 1) ; *principes et philosophiae et eloquentiae, ... nobilissimi utriusque excellentissimae artis magistri* (I, 5) [21] ? Nous ne saurions, quant à nous, donner tort

16. *DTC*, t. 14, col. 1057.

17. *Gub.* VI, 18, 98. M. Courcelle ne nous semble pas rendre justice à tout ce passage, lorsqu'il se borne à remarquer : « Salvien n'a que mépris pour ceux qui croient sauver leur ville ou l'Empire en consentant à payer tribut aux Barbares ». Dans le contexte, ce mépris apparaît comme un suprême appel au sens de leur dignité de Romains ; appel autrement noble, au demeurant, et autrement romain, que les explications rassurantes d'un Orose (V, 1, 11-12).

18. III, 5, 20-21. Il est notable que, parmi ces avantages, Salvien ne mentionne pas un concours positif de l'Etat à l'Eglise, mais seulement le respect de la liberté du culte : « ... cum et principes Christiani sint et persecutio nulla sit et religio non inquietetur ... »

19. 1, 2, 11. Cfr 1, 2, 10 : « ... nisi forte antiquis illis priscae uirtutis uiris, Fabiis, Fabriciis, Cincinnatis, graue fuisse existimamus quod pauperes erant ». A. Mayer a souligné, à cet égard, la dépendance de Salvien par rapport à Valère-Maxime et Cicéron *(Bibl. der Kirchenväter*, 2. Reihe, B. XI, p. 46, n. 1).

20. P. Courcelle, *op. cit.*, p. 126 : « La sagesse des Barbares, croit-il, fera régner le Christianisme, en supplantant la sagesse hellénique ». Le passage sur lequel se fonde ce jugement (VII, 23, 101 ss.) autorise-t-il cette interprétation ? En fait, il n'y est question que de moralité conjugale, et, surtout, une saine appréciation se doit de tenir compte d'autres textes susceptibles de nuancer la vigueur de certaines expressions.

21. Il n'hésite pas à attribuer aux Stoïciens un « juste et pieux sentiment » au sujet du gouvernement de l'univers : « quid potuerunt de affectu ac diligentia dei rectius religiosiusque sentire quam ut eum gubernatori similem esse dicerent ?... » — Il trouve chez Virgile l'expression de cette « mystérieuse emprise » de Dieu sur l'univers qui correspond à l'idée chrétienne de la Providence — *mysticae auctoritatis exemplum* (I, 1, 3) — et cite assez longuement Cicéron (14 *Tusc.* I, 27, 66) dans le même sens : I, 1, 4.

à A. Mayer, son traducteur de la *Bibliothek der Kirchenväter,* lorsqu'il le rapproche, sur ce point, du bienveillant Clément d'Alexandrie [22].

Que, par ailleurs, Salvien ait misé sur l'avènement d'une société nouvelle, édifiée sur les ruines de l'Empire corrompu, cela paraît bien problématique ! Comme l'a souligné M. Pellegrino [23], il n'attribue aux Barbares aucune culture, et — nous l'avons vu — ne les juge même pas capables de lire la Bible ; il ne manifeste pas davantage une estime quelconque pour leur puissance militaire ou leur organisation politique ou économique. Et la supériorité morale qu'il leur concède procède, au premier chef, de l'excuse que leur vaut leur ignorance de la loi divine. Comment, dans ces conditions, eût-il pu en attendre l'efflorescence d'une nouvelle civilisation ?

Il convient donc de chercher ailleurs les implications des déclarations tolérantes de Salvien. Un examen du thème fondamental du *De Gubernatione Dei* et de ses principales articulations nous permettra sans doute de les dégager.

*
* *

Tant par les événements qui en furent l'occasion que par son dessein apologétique, le traité de Salvien, paru vers 440 [24], s'apparente à l'ouvrage monumental d'Augustin terminé une vingtaine d'années auparavant. Il entend faire face au même désarroi : celui de la conscience romaine et chrétienne en présence des épreuves qui ne cessaient de s'abattre sur l'Empire agonisant. Mais, dans la Gaule du milieu du Ve siècle, ce n'étaient plus des voix païennes qui s'élevaient pour reprocher à l'Eglise d'avoir, en provoquant la désertion des temples, attiré sur Rome toutes ces calamités. C'est au cœur de la conscience chrétienne que surgissaient à présent de troublantes questions : les cruelles épreuves des croyants, et les insolents succès des Barbares, païens et hérétiques, ne suggèrent-ils pas à l'évidence que Dieu se désintéresse du monde — *incuriosus... et quasi neglegens humanorum actuum deus dicitur* [25] — ou, du moins, qu'il a remis au jour du Jugement toute intervention dans les choses d'ici-bas [26] ? N'est-ce pas un

22. P. 42, n. 4.

23. *Salviano di Marsiglia, Lateranum,* Nova Series, an. VI, n. 1-2, Rome 1940, p. 178-179.

24. Sur cette date, déterminée à l'aide d'allusions historiques par A. Hämmerle, *Studien zu Salvian, Priester von Massilia,* t. I, Landshut 1893, p. 14 ss, v. A. Mayer, *op. cit.,* p. 16 et P. Courcelle, *op. cit.,* p. 119. M. Pellegrino, *op. cit.,* p. 66-72, situe le *De Gub.* entre 439 et 451, et, plus récemment, E. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine,* t. II, Paris, Picard 1957, p. 27, vers 445.

25. I, 1, 1.

26. I, 4, 17 : « ... in saeculo isto omnia neglegat, et futuro totum iudicio reseruet ». Cfr I, 4, 20 : « removit (deus) a se cunctam terrestrium rerum curam et ablegauit » ; I, 5, 24 : « si... deus a respectu huius saeculi curam removet ... » ; I, 5, 26 ; 6, 29, 30 ; 10, 45...

fait d'expérience que les bons sont toujours parmi les victimes — *semper et boni omnia mala passi sunt, et fecerunt mali* [27] ?

Face à ces murmures, la réaction de Salvien fut, essentiellement, celle d'un croyant nourri de la Bible, et d'un homme d'Eglise profondément marqué par l'idéal d'effort moral qu'il avait pu apprécier lors de son séjour aux îles de Lérins, avant d'être admis dans les rangs du clergé de Marseille.

Contrairement à ce que pourraient laisser supposer ceux qui veulent en faire un pamphlétaire ou un politique, il n'est pas question des Barbares avant le milieu du IVe Livre, dans ce traité qui en compte huit. Toute cette première partie ne constitue, en fait, que le développement, souvent prolixe, d'une affirmation de foi : « s'il est vrai que le Christ jugera l'humanité à la fin des temps, la foi n'en affirme pas moins que Dieu, dès maintenant, dirige et dispose toutes choses selon les desseins de sa sagesse [28] ».

Il est vrai que, pour corroborer cette affirmation, Salvien prétend, en premier lieu, faire appel à la « raison », *ratio*. Mais c'est dans une perspective toute biblique qu'il développe l'argument de l'ordonnance et de la beauté du monde [29]. Il s'empresse d'ailleurs de l'étayer d'une considération fondée sur l'expérience chrétienne elle-même : s'il était vrai qu'après leur avoir donné l'être, Dieu se désintéresse de ses créatures, tout ce qui constitue la religion — actes d'adoration, de propitiation, prières de demande — serait dépourvu de sens : *nulla est enim nobis ratio precandi, si spes tollitur impetrandi* [30]. Et Salvien de refuser de poursuivre la discussion sur ce terrain : « Il suffit. Laissons ces suppositions stupides et frivoles : il ne faudrait pas que ce qu'on est amené à dire pour défendre l'honneur de Dieu puisse paraître offusquer cet honneur même [31] ».

Salvien s'attache ensuite à fonder sa thèse sur une longue série d'exemples et de témoignages empruntés à l'Ecriture. C'est là, dira-t-il plus loin, le fondement inébranlable auquel son œuvre devra une solidité indestructible [32].

Il est inutile de le suivre ici au long de cette prospection biblique [33]. A l'instar de tous les Pères qui ont abordé la question de la Providence, il en dégage l'idée d'un Dieu qui s'intéresse passionnément à son œuvre, qui intervient sans cesse dans l'histoire pour protéger, pour appeler, pour conduire, pour récompenser, châtier, exalter : *in cunctis*

27. I, 4, 17.
28. I, 4, 18.
29. I, 4, 19-20.
30. I, 4, 21.
31. I, 5, 25 : « sed de his dicendum amplius non est ; tam stulta enim sunt et tam friuula ut cauendum sit ne id ipsum quod pro honore dei dicitur, iniuria dei esse uideatur ».
32. III, 1, 1.
33. Qui occupe plus de la moitié du L. I (6, 27-12, 60) et l'entièreté du L. II.

istis quae memoravimus, écrit-il au sujet de l'histoire d'Abraham, *num deus non est et inspector et inuitator et ductor et sollicitus et sponsor et protector et munerator et probator et sublimator et ultor et iudex* [34]? Enumération typiquement redondante, où se reflète le souci de ne laisser dans l'ombre aucun aspect de cette sollicitude divine.

De ces évocations bibliques surgit l'image d'un Dieu-Pilote — *gubernator* —, déjà familière à Cyrille d'Alexandrie et à Théodoret, et qu'a peut-être suggérée à Salvien la lecture de la *Cité de Dieu* [35]: *... deus noster et contemplator sollicitissimus et gubernator piissimus* [36]. C'est l'univers entier, tel un immense organisme, — *summa totius mundani corporis* —, qui est soumis à cette infaillible direction [37].

Mais l'Histoire Sainte ne tarde pas à confronter Salvien avec le problème du mal. Il ne l'esquive pas. Ainsi, le meurtre d'Abel l'amène à considérer, en toute franchise, ce fait incontestable que les épreuves des justes sont tolérées par la sagesse d'un Dieu auquel aucun événement n'échappe [38]. Sans doute a-t-il souligné, au début de son ouvrage, le rôle positif joué par les épreuves et les persécutions dans la sanctification et même — le fait est digne de remarque — la joie spirituelle des justes [39]. Il évoquera aussi, plus loin, l'exemple du Christ souffrant et des Apôtres, ses imitateurs [40]. Il reste qu'en présence de la mort de ce premier juste, il ne suggère rien moins à ses lecteurs qu'un acte de foi en la souveraine Justice: « pour être incapable de concevoir dans toute son ampleur la puissance de la justice divine, l'homme ne saurait s'arroger le droit de trouver injuste la conduite de la Divinité ». C'est la volonté de Dieu qui est la norme suprême de la justice: *summa iustitia est voluntas dei* [41]. Seul importe, en définitive, ce fait fondamental, attesté à chaque page de l'Ecriture, que Dieu ne se désintéresse pas de ce qu'il fait: *nihil incuria dei actum* [42], et que toute son œuvre corres-

34. I, 8, 36.

35. *De Civ. Dei,* XV, 27. C'est à propos de l'Arche de Noé, figure de l'Eglise, que saint Augustin évoque cette image. Sur l'influence que le grand ouvrage d'Augustin dut exercer sur Salvien, voir U. Moricca, *Storia della letteratura latina cristiana,* t. 3, Turin 1932, p. 450.

36. II, 1, 1. Cfr I, 1, 3; 4, 19 (gubernator); 4, 18: « semper gubernat deus »; 4, 20: « ...summam totius mundani corporis gubernaret »; 6, 27: « eum semper omnia gubernasse ».

37. I, 4, 20.

38. I, 6, 30: « ... iam tunc deus etiam per maximum nefas primum sanctorum siuit occidi ».

39. I, 2, 8: « ... quamlibet (sancti) uideantur ignorantibus esse miseri, non possunt tamen esse aliud quam beati ». Et, un peu plus loin, Salvien cite saint Paul dans le même sens (2 Co 12, 9-10).

40. III, 3, 15-4, 19.

41. I, 6, 30.

42. I, 7, 31. En regard de tous ces textes, l'affirmation de M. P. Courcelle laisse quelque peu rêveur (*op. cit.,* p. 120): « *La seule explication* que (Salvien) imagine pour justifier la Providence, c'est que le châtiment des Romains est mérité... Conduit par la logique de son système, Salvien se doit de faire l'éloge des mœurs barbares ».

pond à un dessein d'amour: *quia plus nos amat quam pater filium* [43].

C'est dans cette conviction, nourrie d'optimisme biblique, qu'il faut discerner, croyons-nous, la source la plus profonde de l'attitude positive manifestée par Salvien à l'égard des Barbares païens et hérétiques [44]. Rien, chez lui, de ce manichéisme larvé, de cette obsession de l'Antéchrist qui ont nourri, au cours des siècles, tant de farouches intolérances. Pour lui, comme pour les Pères qui ont lutté contre les hérésies dualistes — Irénée, Origène, Titus de Bostra, Athanase —, aucun des êtres créés par Dieu n'est substantiellement mauvais. En dépit de certaines apparences, l'œuvre de Dieu est bonne, et l'on ne saurait se tromper en faisant confiance aux réalités et aux événements qu'Il suscite ou permet: *numquid non caelum, inquit, et terram ego impleo? cur autem cuncta implet, ipse declarat: quia vobiscum sum, inquit, ut saluos faciam uos* [45]. Il faut donc postuler qu'ils ont un sens et tenter de discerner, dans les circonstances et les comportements qui s'y révèlent, des éléments valables.

Ces éléments, Salvien les apprécie, quasi exclusivement, en fonction du critère *moral*. Ce trait ne peut surprendre, chez un disciple de ces moines de Lérins peu enclins — comme le prouvèrent les discussions autour du semi-pélagianisme — à minimiser l'importance de l'effort ascétique.

L'occasion d'aborder dans cette perspective le problème de la Providence lui est d'ailleurs fournie par la forme la plus précise — et la plus concrète — de l'objection qu'il entend réfuter: s'il est vrai que Dieu s'intéresse à ses créatures, comment peut-il favoriser les entreprises des Barbares? Pourquoi l'Empire chrétien succombe-t-il sous les coups de ces « puissances du mal » [46]?

La première réponse que Salvien oppose à ces plaintes est, une fois encore, celle d'une foi aveugle, fondée sur le témoignage de l'Ecriture: « qu'il te suffise de savoir que Dieu régit et dispense toutes choses, ainsi qu'il l'atteste lui-même [47] »; car « la Parole divine est à elle-même

43. IV, 10, 46. Tout ce passage relatif à l'amour de Dieu pour le monde nous révèle un Salvien à l'âme ardente, qu'a profondément touché le mystère central du Christianisme, même si le génie lui fait défaut pour en explorer les profondeurs à la manière d'un Augustin. On peut se demander si ces pages ont jamais été lues par certains critiques.

44. Cfr A. Mandouze, *L'Eglise devant l'effondrement de la civilisation romaine*, dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 41 (1961), p. 8: ce qui mérite d'être retenu chez Salvien, c'est « cette affirmation que Rome n'accaparait pas toute la sollicitude de Dieu, et que les peuples dits Barbares apportaient à l'histoire tout court, et à l'histoire du Salut en particulier, une contribution que l'impérialisme romain, ancien ou nouveau, ne devait pas contester ». Cette appréciation est la plus pertinente qu'il nous ait été donné de lire au sujet de Salvien.

45. II, 2, 9, citant Jer 23, 24 et 42, 11.

46. III, 1, 2: « ... Cur melior multo sit barbarorum condicio quam nostra?... Cur iniquis vel maxime potestatibus universa succumbant? »

47. III, 1, 3.

son propre témoignage [48] ». Néanmoins, ajoute-t-il aussitôt, Dieu a daigné nous donner, dans les Ecritures, certaines indications au sujet de ses sentiments et de ses intentions intimes [49]. Et c'est à partir de ces indications que Salvien s'efforce d'élaborer une seconde réponse, plus circonstanciée et plus directement adaptée à l'état d'esprit de ses contemporains.

Il exprime d'abord (ce que négligent de signaler ceux qui l'accusent de simplisme) son regret de constater chez eux une conception assez mercantile de la foi : alors que l'Apôtre trouvait tout naturel de voir ses communautés aux prises avec la tribulation (1 Th 3, 3), ils estiment, eux, que Dieu devrait payer de faveurs temporelles leur profession de Christianisme [50]. Mais, sans épiloguer davantage sur ce sujet auquel il devine peu sensible la masse de son public [51], il se place résolument sur le terrain des objecteurs, et le traité prend désormais la forme d'un vigoureux argument *ad hominem*.

*
* *

C'est en tant que chrétiens que récriminent les interlocuteurs de Salvien. Mais, en fait, peuvent-ils se prévaloir de ce titre? Qui donc, parmi eux, se conforme aux plus élémentaires préceptes du Christ? — Et Salvien d'imposer à ses lecteurs un examen de conscience impitoyable. Si l'on peut relever, çà et là, des outrances dans ces longs développements, souvent cités, on ne saurait pour autant en récuser la valeur de témoignage [52], ni méconnaître le dessein qu'y poursuit l'auteur, soucieux, avant tout, de démasquer l'attitude pharisaïque que ses contemporains opposaient au dogme de la Providence [53]. Comment celle-ci, leur jette Salvien, pourrait-elle combler de faveurs temporelles ceux qui, chrétiens de nom, foulent aux pieds la loi du Christ?

Cette attitude amenait certains Romains, non seulement à se prévaloir de leur qualité de chrétiens, mais encore à charger les Barbares : « il est manifeste que Dieu se désintéresse des choses humaines, puisque nous tombons au pouvoir de gens pires que nous [54] ». C'est à ce second

48. III, 1, 4 : « dei autem sermo ipse sibi testis est. »
49. III, 1, 5.
50. III, 2, 6 : « ... putant homines Christianos haec quasi stipendia fidei suae a deo capere debere ut, quia sunt cunctis gentibus religiosores, sint cunctis etiam fortiores. »
51. *Ibid.* : « sed quia multi ista non sapiunt... »
52. Cfr les excellentes remarques d'Elie Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, Paris, Picard 1957, p. 35, et E. Stein, *Geschichte des spätrömischen Reiches*, t. 1, 1928, p. 548 : Salvien est avec Sidoine Apollinaire « la meilleure source pour les affaires d'Occident au Ve siècle ».
53. Comme le note E. Griffe, *op. cit.*, p. 37 : « Après l'avoir lu, on ne pouvait murmurer contre la Providence et c'est pour cela, en définitive, qu'il avait écrit son *De gubernatione Dei* ».
54. IV, 12, 57.

aspect de l'objection que Salvien s'attaque en ces pages que les critiques désignent généralement sous le titre d'« éloge des Barbares ». Eloge tout relatif — nous l'avons vu plus haut —, et qui, replacé dans son contexte, qui est celui d'un argument *ad hominem*, ne nous paraît pas trahir ce parti pris systématique qu'on a voulu y voir. D'autre part, que certains Barbares — Salvien réserve d'ailleurs ce privilège à ceux qui ont embrassé le christianisme, fût-ce sous la forme d'hérésie arienne — aient surpassé les Romains en austérité de vie, en chasteté [55], en fidélité mutuelle [56], c'était là un thème que « les historiens anciens avaient acclimaté dans la littérature romaine », depuis César et Tacite [57].

Il y avait, il est vrai, quelque audace de la part de Salvien à émettre des considérations analogues au cœur du siècle des grandes invasions [58]. Mais cette audace [59] ne saurait se ramener à l'insolence d'un pamphlétaire. Elle revêt un sens doctrinal. Elle s'inscrit dans une intention théologique que — nous avons tenté de le suggérer — le *De gubernatione Dei*, étudié dans son ensemble, ne permet pas de méconnaître.

Cette intention révèle davantage encore sa portée et son originalité si on compare ces pages de Salvien avec un passage de la *Cité de Dieu*, d'une inspiration assez voisine.

Comme le prêtre de Marseille, saint Augustin s'est également vu amené à envisager le problème de l'hérésie en fonction de la doctrine catholique de la Providence, et non pas seulement sous l'angle du comportement pratique à adopter vis-à-vis des sectes dissidentes [60] : les hérésies jouent-elles un rôle positif dans le plan de Dieu, et comment le définir ? Augustin se prononce en ces termes :

> « Ce mal (le trouble provoqué par les hérétiques) tourne à l'avantage de ceux qui progressent, selon cette parole de l'Apôtre : Il faut aussi qu'il y ait des hérésies, pour que les hommes éprouvés soient connus parmi vous (1 Co 11, 19). D'où il est écrit encore : Le fils instruit sera sage et fera de l'insensé son serviteur (Prov 10, 4, selon les LXX). En effet, quand les hérétiques mettent en question avec une bouillante agitation bien des vérités qui touchent à la foi catholique, on examine celles-ci avec plus de soin en vue de les défendre contre leurs attaques, on les saisit avec plus de

55. VII, 5, 24 : « inter pudicos barbaros impudici sumus. Plus adhuc dico : offenduntur barbari ipsi impuritatibus nostris ... »

56. V, 11, 57 : « quis eorum amantibus nocet, quis diligentem insequitur, quis cari sui mucrone iugulatur ? »

57. P. Courcelle, *op. cit.*, p. 121 (voir, p. 7 et 229, les principales références). On sait que, dans l'ensemble, les auteurs latins chrétiens se montrent beaucoup moins optimistes au sujet des Barbares : cfr J. Gaudemet, *L'Eglise dans l'Empire Romain*, Paris, Sirey, s.d. (1958), p. 23, avec les références essentielles.

58. La remarque est de P. Courcelle, *op. cit.*, p. 121. Mais ne sous-estime-t-il pas l'originalité de Salvien en écrivant que cette audace consiste simplement à « reprendre ce thème au lendemain des invasions » ? Le propos de Salvien est vraiment très différent de celui des écrivains à la mode ou des déclamateurs soucieux d'impressionner un public décadent.

59. Dont Salvien est conscient : IV, 3, 60-61 ; IV, 13, 63 ; VII, 9, 38.

60. Comme il le fait souvent ailleurs : voir les textes essentiels et l'évolution qui s'y manifeste chez J. Lecler, *op. cit.*, t. 1, p. 83-88.

netteté, on les prêche avec plus d'insistance; et le problème soulevé par l'adversaire devient une occasion de s'instruire[61] ».

Ce point de vue, classique chez les Pères depuis la plus haute antiquité[62], était familier à saint Augustin, qui en trouva sans doute mainte confirmation dans sa longue expérience de controversiste[63]. Or, Salvien manifeste, sur ce point, une indépendance notable vis-à-vis de son illustre devancier.

D'emblée, il introduit implicitement dans le débat une distinction d'importance en considérant, non plus l'hérésie comme telle, mais l'*hérétique*, envisagé en tant que sujet moral. Et cela lui permet, sans aucune compromission en matière doctrinale, d'apprécier son cas avec un optimisme dont aucun penseur chrétien n'a, jusqu'alors, fourni d'exemple[64], et de justifier ainsi la tolérance, voire la bienveillance divine à son égard.

Cet optimisme demeure limité, il est vrai, par la perspective apologétique où s'incrit la réflexion de Salvien. Les hérétiques de souche romaine, dont l'existence, en Gaule, du moins, ne posait pas alors de problème brûlant à la conscience chrétienne, en sont délibérément exclus. Par ailleurs, la laborieuse insistance avec laquelle est formulée cette exclusive semble bien trahir le souci de parer à toute accusation d'indulgence vis-à-vis de l'hérésie comme telle[65]. Quoi qu'il en soit, ce

---

61. *De Civ. Dei*, XVI, II (éd. E. Hoffmann, *CSEL*, t. 2, 124-125).

62. Il apparaît déjà dans le *De praescriptione* de Tertullien (I, 1; *Sources chrétiennes* 46, p. 88). Origène le développe au long et au large dans sa *IXe Homélie sur les Nombres*, 1 (*PG* 12, 626). Ce dernier texte est cité et commenté par J. A. Moehler, dans l'*Unité de l'Eglise*, tr. fr. (*Unam Sanctam*, 2), p. 101. Voir dans le même ouvrage, Appendice X, p. 272-273, un catalogue de textes augustiniens relatifs à cette même idée. *De Civ. Dei*, XVI, 2 en est absent. Le P. Daniélou mentionne dans son *Essai sur le Mystère de l'Histoire*, Seuil 1953, p. 20, une autre réflexion augustinienne sur l'hérésie (*De cat. rud.*, 44), assez différente et plus proche du sens authentique de 1 Co 11, 19, tel qu'il ressort de l'analyse de H. Schlier, dans *TWNT*, t. I, 182.

63. Cfr *Enarr. in Ps.*, 67, 39 (*PL*, 36, 837) : « ...L'Ecriture Sainte contient bien des trésors cachés, connus seulement de quelques privilégiés qui ont appris à pénétrer dans ses profondeurs. Ces trésors ne sont jamais révélés avec plus de facilité et d'à propos que s'il convient de répondre à des hérétiques ».

64. On sait que, par contre, le cas des païens a rencontré plus de compréhension.

65. Salvien, qui vient d'évoquer la « patience divine » à l'égard des Vandales et des Goths (V, 3, 13), déclare d'abord qu'il n'est pas question de confondre leur cas avec celui des Romains hérétiques : « ... de Romanis haereticis, quorum innumera multitudo est, nihil dicimus, neque aut Romanis eos aut Barbaris comparamus ». — Mais il amorce aussitôt cette comparaison qu'il se défend de vouloir faire : « ... quia et infidelitate Romanis sunt deteriores et foeditate uitae barbaris turpiores ». Mais, poursuit-il, qu'on n'aille pas croire que cette infâme condition de leurs compatriotes hérétiques fasse apparaître les catholiques sous un jour plus avantageux : « Sed hoc nos non solum non iuuat, sed etiam supra id quod a nobis ipsis grauamur, grauat, quia et ii, quos tales causamur esse, Romani sunt ». — Inquiétante condition que celle de l'Empire romain, dont les citoyens offensent Dieu, les uns (catholiques) par leur conduite, les autres (hérétiques) à la fois par leur conduite et leur manque de foi ! « Et puis, il y a le fait que les hérésies des Barbares ont eu jadis leur source dans l'enseignement pervers que leur ont

membre respecté du clergé de Marseille ne craint pas d'attribuer aux Barbares hérétiques des vertus, des qualités positives :

> « Pour ce qui est de la conduite des Goths et des Vandales, offre-t-elle un seul trait qui nous permette de nous préférer, voire de nous comparer à eux ? Parlons d'abord de la charité, dont le Seigneur nous enseigne qu'elle est la vertu la plus importante, et qu'il nous recommande non seulement à travers toutes les Ecritures, mais encore en personne : On saura que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres (Jn 13, 35). Eh bien, tous les Barbares, ou presque tous, du moins ceux d'un même peuple, soumis à un même roi, s'aiment les uns les autres, alors que la plupart des Romains se persécutent mutuellement [66]. »
>
> « ... Où trouver, chez les Barbares, ces jeux du cirque, ces théâtres, ces impuretés de toute espèce qui détruisent chez nous tout espoir de salut [67] ? »

Plus unis entre eux, de mœurs plus pures, les Barbares se montrent aussi, à l'occasion, plus religieux que les Romains catholiques. Alors que ces derniers négligent de rapporter à Dieu les bienfaits qu'il leur accorde, Goths et Vandales savent se tourner vers lui et le remercier de ses dons :

> « Tout instruits qu'ils soient par de mauvais docteurs, ils n'en sont pas moins meilleurs que nos gens à cet égard. Je soupçonne bien que ce langage soit de nature à offenser certains, mais je l'affirme et je le répète, car la vérité mérite plus de considération que la crainte de froisser tel ou tel lecteur : tel n'est pas le cas des Goths ni des Vandales. A l'heure du danger, ils implorent l'aide de Dieu, et attribuent ensuite leurs succès à la Divinité [68]. »

Ainsi, au cours de la campagne qui opposa, en 436, le roi des Goths, Théodoric Ier, au général romain Litorius :

> « Alors que les Goths nous redoutaient, mais mettaient en Dieu leur confiance, nous nous reposions sur les Huns. Les Goths nous demandaient la paix ; nous la refusions. Ils nous envoyaient des évêques pour négocier ; nous les repoussions. Ils honoraient Dieu dans des prêtres étrangers à leur foi ; nous le méprisions dans les nôtres. L'affaire eut une issue conforme au comportement des deux partis [69]. »

Que certains témoignages contemporains démentent, sur certains points, l'optimisme du prêtre de Marseille [70], cela ne saurait infirmer cette constatation : il admet la coexistence, chez les non-catholiques,

---

dispensé des Romains : c'est nous, par conséquent, qui sommes responsables du fait que les Barbares sont devenus hérétiques » (V, 3, 14).

66. V, 4, 15-16.

67. VI, 7, 35. Voir aussi, en VII, 20, 85, l'éloge de l'austérité des Vandales que n'entame pas leur prise de possession de l'Afrique, cette « terre féconde, opulente, enivrée pour ainsi dire de mille délices ».

68. VII, 9, 38-39.

69. VII, 9, 39. Sur l'historique de cet événement, que Salvien ne se fait pas faute d'accommoder à sa thèse, voir P. Courcelle, *op. cit.*, p. 118.

70. Voir les réflexions de P. Courcelle, *op. cit.*, p. 127, moyennant les réserves que nous nous sommes permis de suggérer *supra*.

d'erreurs doctrinales et de vertus authentiques, fruits d'une véritable fidélité chrétienne, assez méritoires pour servir de leçon aux catholiques, et pour attirer la bienveillance divine :

> « Si... Dieu se montre patient à leur égard, c'est, ce me semble, parce qu'il se rend compte que, si leur foi n'est pas orthodoxe, ils errent par attachement à ce qui leur paraît une opinion conforme à la piété ; d'autant plus qu'il sait qu'ils agissent effectivement en conformité avec ces opinions dont ils ignorent la fausseté, tandis que les nôtres négligent les enseignements de leur foi [71]. »

Il convient donc d'attendre avec confiance le jour où « cette longanimité divine conduira (les hérétiques) à la plénitude de la vérité, d'autant plus que Dieu sait qu'ils ne sont sans doute pas indignes de la foi catholique, eux dont la conduite l'emporte sur celle des catholiques [72] ».

Ainsi, cette conversion qu'il escompte, Salvien la caractérise comme l'accession « à la plénitude de la vérité » — *plenam fidei noscere veritatem*. Il est notable que cette expression concerne proprement l'aspect doctrinal de l'hérésie, non plus le domaine de la moralité subjective, lieu privilégié de la réflexion de Salvien. Sans majorer pour autant cette discrète indication, on conviendra qu'elle était digne d'être relevée. S'il n'est pas rare, en effet, que les Pères des premiers siècles aient consenti aux païens ce genre de concession, ils n'en ont guère fait bénéficier les hérétiques.

*
* *

Sans aller jusqu'à faire de Salvien un précurseur de l'oecuménisme, on ne saurait donc contester l'originalité de sa position dans le contexte de la littérature chrétienne du temps.

Faut-il en conclure que, seule, sa vigoureuse personnalité lui ait permis de surmonter cette tendance au pessimisme qui caractérise les réactions des contemporains vis-à-vis des Barbares [73] ? Il serait, *a priori*, difficile de l'admettre. Quelle pensée, fût-elle théologique, échappe à tout conditionnement ?

Nous avons cru devoir écarter, au cours de ce travail, l'explication qui attribue à Salvien une hostilité systématique envers tout ce qui est romain, ou une volonté délibérée de « passer aux Barbares [74] ». Il nous

---

71. V, 2, 9-11.

72. V, 3, 13 : « ... maxime cum sciat eos forsitan catholica non indignos fide, quos uideat catholicis comparatione praestare ».

73. Sur cet état d'esprit dont témoignent Ambroise, Jérôme, Lactance, Synésius de Cyrène, Sidoine Apollinaire et, à un moindre degré, Augustin, voir J. Gaudemet, *op. cit.*, p. 23-27. La place occupée par l'aristocratie romaine ou gallo-romaine dans les cadres de la hiérarchie ecclésiastique l'explique sans doute pour une bonne part.

74. Quant à l'hypothèse avancée par M. Courcelle : « peut-être a-t-il subi des influences germaniques dans sa jeunesse, puisqu'il est originaire de Ger-

reste à proposer, en concluant, une autre manière d'éclairer, sur un plan extra-théologique, la genèse des prises de positions doctrinales que nous avons relevées dans le *De Gubernatione Dei*.

On l'a trop peu souligné jusqu'ici : l'un des thèmes qui y occupe la place la plus considérable, à côté des pages consacrées à la Providence et à la comparaison des Romains et des Barbares, est celui des injustices d'ordre social et économique de l'époque [75]. Dès la fin du L. III, Salvien apostrophe durement les riches, en citant Jac. 2, 5 : « Ecoutez, mes frères bien-aimés : Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres de ce monde, pour en faire des riches par la foi, des héritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ? Et vous, vous méprisez le pauvre ! Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment [76] ?... » Il démasque plus loin l'hypocrisie des nobles qui accusent si volontiers leurs esclaves d'immoralité [77], et stigmatise l'inégalité des charges fiscales qui accablent les pauvres, alors que les riches s'arrangent pour y échapper [78]. Le haut-clergé aristocratique, soucieux de ne point déplaire aux riches propriétaires terriens auxquels le liait une solidarité de classe, fermait trop souvent les yeux sur la détresse des *humiliores*. Salvien lui reproche cette coupable connivence : « Chez qui les opprimés et les misérables pourraient-ils trouver du secours, puisque même les prêtres du Seigneur ne réagissent pas contre la violence des hommes sans foi ? Car la plupart d'entre eux se taisent, ou, s'ils parlent, leurs paroles ne valent pas mieux que leur silence... [79] »

Ce malaise social engendre un phénomène qui constitue, pour des Romains, la plus cuisante des humiliations :

> « ...Ces pauvres que l'on dépouille, ces veuves qui gémissent, ces orphelins que l'on maltraite, beaucoup d'entre eux, même issus de bonnes familles,

---

manie romaine » (*op. cit.*, p. 127), elle a l'inconvénient d'être incontrôlable. D'autre part, si l'on se reporte à l'histoire, on constate que Trèves (où, avec la plupart des auteurs, M. Courcelle situe la patrie de Salvien), l'une des villes les plus romanisées de la Gaule, puisque les Empereurs y résidèrent, connut surtout les Barbares en qualité d'assaillants et de massacreurs, et cela durant les années de jeunesse de Salvien, en 407, 413, 420 et 428. Dans une page du *De Gub.*, Salvien témoigne de l'horreur que lui inspira le spectacle d'une de ces épreuves : VI, 15, 82. Il s'agit sans doute de la destruction de la ville par les Francs en 428.

75. L'importance de ces préoccupations dans la pensée de Salvien n'avait pas échappé à Bourdaloue (*Sermon sur les richesses*, pour le jeudi de la 2e semaine de Carême, *Œuvres complètes*, Paris, Firmin-Didot, 1877, t. 1, p. 275 : « Les lois sont pour les misérables, dit Salvien ; les châtiments pour ceux à qui la pauvreté pourrait en tenir déjà lieu ; mais, pour les riches, il n'y a qu'indulgence, que tolérance »). Parmi les auteurs récents, voir E. Griffe, *op. cit.*, p. 34-36.

76. III, 10, 52 (la citation de Salvien s'écarte du grec en un endroit).

77. IV, 3, 13-6, 29. Salvien insiste d'ailleurs, avec une vigueur peu commune à son époque, sur l'égalité foncière des esclaves et des hommes libres. Cfr IV, 2, 13 : « conditionis nostrae homines... »

78. IV, 6, 30-31. Cfr R. Thouvenot, *Salvien et la ruine de l'Empire romain : Mélanges de l'Ecole française de Rome*, t. 38 (1920), p. 145-163.

79. V, 5, 19-20. Voir à ce sujet les remarques de A. Mayer, *op. cit.*, p. 158, n. 3.

> et pourvus d'une éducation libérale, en viennent à se réfugier chez l'ennemi, pour n'être pas réduits à toute extrémité par cette persécution officielle. Ils vont chercher chez les Barbares cette humanité qui était le propre des terres romaines, ne pouvant supporter, chez les Romains, un manque d'humanité digne des Barbares [80]. »

Quant à la Bagaude, cette jacquerie endémique qui sévissait, depuis le IIIe siècle, dans les pays de la Loire, et s'organisa, en 435, en un soulèvement séparatiste dans la Gaule dite *ultérieure* (Gaule du Nord-Est), elle procède, en définitive, des mêmes maux :

> « Nous les appelons des rebelles, des hommes perdus, nous qui les avons poussés à être criminels. S'ils sont devenus des Bagaudes, n'est-ce pas à cause de nos injustices, de la malhonnêteté des gouverneurs, de leurs confiscations, de leurs rapines, eux qui, sous le couvert d'impôts publics, détournent à leur propre avantage les sommes reçues?... Il est arrivé que ces hommes étranglés et assassinés par les brigandages des gouverneurs ont commencé à être comme des Barbares parce qu'il ne leur était pas permis d'être Romains... Ils ont été forcés de défendre au moins leur vie, ayant constaté qu'ils avaient déjà perdu la liberté [81]. »

Sa situation d'expatrié, sa condition sociale qui semble avoir été moyenne, son passé monastique contribuèrent sans doute à susciter chez Salvien cet intérêt frémissant vis-à-vis des classes défavorisées dont on chercherait vainement l'écho chez des aristocrates attachés au passé comme Sidoine Apollinaire. En le sensibilisant davantage aux requêtes de la personne, ce refus de s'accommoder du désordre établi qu'entretenait une société sclérosée, incapable de se renouveler, n'a pu que confirmer, chez l'apologiste de la Providence, la hardiesse d'une réflexion rudimentaire, certes, mais riche en virtualités.

Cette remarque de M. E. Griffe nous paraît, à cet égard, l'une des plus pertinentes qu'on ait formulées à propos de Salvien : « S'il est vrai que Sidoine nous apporte le point de vue de l'aristocrate et de l'homme de lettres, Salvien nous donne le point de vue du moraliste et de l'homme d'Eglise ami des humbles [82] ».

Louvain Paul LEBEAU, S.J.
95 chaussée de Mont-Saint-Jean

80. V. 5, 21. M. Courcelle cite ce texte (p. 122) comme s'il faisait partie d'un plaidoyer en faveur des Barbares : « Le régime politique qu'ils instaurent est si doux, que beaucoup de Romains émigrent vers les terres qu'ils occupent ». — Mais le propos de Salvien ne concerne ici les Barbares qu'indirectement.

81. V, 6, 24-26. Sur la Bagaude, voir F. Lot, *La Gaule*, p. 530.

82. *Op. cit.*, p. 37.